

Devenez propriétaire

AVEC LA
LOCATION-ACCESSION



maisons
primaccess

QU'EST-CE QUE LA LOCATION-ACCESSION ?

La location-accession est une formule d'accès progressive à la propriété. Concrètement, au cours d'une première phase dite «locative», l'accédant occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui constitue son épargne. Cette redevance est égale à la mensualité de son futur prêt, afin de pouvoir «tester» sa capacité de remboursement.

Dans la limite d'un délai de 2 ans, le locataire-accédant peut devenir pleinement propriétaire de sa maison et son épargne devient alors un apport personnel. Il bénéficie de 1% de remise sur le prix d'achat de la maison par année locative.

À QUI S'ADRESSE LA LOCATION-ACCESSION ?

Le dispositif de la location-accession s'adresse à tous les ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds ci-dessous.

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal de référence (N-2)
1	25 318 €
2	33 761 €
3	39 052 €
4	43 273 €
5 et plus	47 482 €

plafonds mis à jour au 1^{er} janvier 2022



LES ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION

ÉTUDE & PLANS

1

Notre Conseiller Habitat étudie votre projet en respectant à la fois vos envies et votre budget. Il échange avec notre bureau d'études qui réalisera le plan de votre future maison.

LA RÉSERVATION

2

Vos plans de maison validés, nous co-signons le contrat de réservation qui mentionne toutes les formalités liées à la location-accession et les engagements de Maisons Prim'Access.

LA CONSTRUCTION

3

Après finalisation des choix techniques avec notre conducteur de travaux qui suivra votre chantier, la construction de votre future maison peut démarrer.

DE NOMBREUX AVANTAGES

TVA RÉDUITE À 5,5%
À LA CONSTRUCTION
DE LA MAISON

TAXE FONCIÈRE = **0€**
PENDANT 15 ANS

**GARANTIE
RACHAT & RELOGEMENT**

**GARANTIE
DOMMAGES OUVRAGE
& DÉCENNALE**



**LOGEMENTS RESPECTUEUX DES
NORMES D'ACCESSIBILITÉ**

ET CONFORMES À LA RT 2012



LA LOCATION

4

Le contrat de location-accession est signé devant le notaire, il fixe les engagements respectifs de Maisons Prim'Access et du locataire-accédant. Vous versez votre première redevance le jour de l'état des lieux d'entrée dans la maison.

L'ACHAT DE LA MAISON

5

À l'échéance de votre première année, vous pouvez lever l'option et devenir propriétaire. Votre Conseiller Habitat vous accompagne dans les démarches notariales et bancaires.

LE SAVOIR-FAIRE MAISONS PRIM' ACCESS

Marque du groupe La Compagnie du logement, acteur reconnu du logement abordable en Vendée, Maisons Prim'Access est un constructeur de maisons individuelles spécialisé dans la location-accession. Fort de notre expérience avec plus de 250 maisons construites en partenariat avec les collectivités locales, nous vous proposons une gamme de maisons personnalisables à des prix très attractifs en Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Loire-Atlantique.

NOUVEAU ! Depuis 2020, Maisons Prim'Access commercialise également des logements selon le dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS). Parallèlement, afin de répondre aux besoins de ses clients, La Compagnie du logement a créé Appart'Access qui propose des appartements en accession sociale (PSLA et BRS). Plus d'infos en agences.



Pour nous, le meilleur moyen d'accéder à la propriété simplement. Nous avons été parfaitement accompagnés tout au long du projet.



*Avis déposé par l'un de nos clients,
nouveau locataire-accédant d'une maison à La Roche-sur-Yon.*



Découvrez tous nos programmes et nos actualités sur www.maisons-prim-access.fr et sur notre page Facebook

POUR NOUS CONTACTER

maisonsprimaccess@cie-logement.fr

Rue du Pinay
85340 OLONNE-SUR-MER
02 51 21 95 80

6d Boulevard du Commandant Lisiack
17440 AYTRÉ
05 46 56 76 16



Une marque
du Groupe



La Compagnie
du logement

Coopérer pour mieux se construire.